

Liste des délibérations de la séance de Conseil Municipal du Vendredi 24 avril 2026

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 8 avril 2026 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2026 a été approuvé à l'unanimité.

2/ Intervention de Monsieur Hugo BOURQUE chargé de mission au Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté sur le plan de gestion du site pâture d'Ageon :

3/ Examen et vote des taux d'imposition 2026 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition comme ci-dessus.

4/ Examen et vote M57 et M 49 2026 :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets M57 et M49 de l'année 2026.

5/ Délibération afin d'adhérer à l'Agence Départementale d'ingénierie pour bénéficier de l'assistance technique dans le domaine de l'eau :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents pour adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie pour bénéficier de l'assistance technique dans le domaine de l'eau.

6/ Délibération afin d'approuver la modification statutaire de la Communauté de Communes Porte du Jura concernant la compétence santé :

Le Conseil Municipal à 6 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions approuve la modification statutaire de la Communauté de Communes Porte du Jura concernant la compétence santé.

7/ Délibération pour adopter la motion afin de réaffirmer l'appartenance de la compétence « Distribution d'électricité de gaz au sein du bloc communal » :

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la motion afin de réaffirmer l'appartenance de la compétence « Distribution d'électricité de gaz au sein du bloc communal ».

8/ Délibération pour adopter la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'assainissement dans le cadre de l'aménagement de la Grande Rue et de la Place du Marché à Cousance :

Cette délibération est ajournée et elle sera représentée ultérieurement.

9/ Délibération pour soutenir financièrement un jeune cousançois dans le cadre de son apprentissage auprès du CFA de l'Ain à Bourg-en-Bresse :

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de verser une participation financière pour Monsieur Loucas Hoffer de 100 € au CFA du bâtiment et des travaux publics de l'Ain à Bourg en Bresse pour sa formation d'apprenti.

10/ Délibération pour définir les critères du Conseil Municipal des Jeunes et le renouveler :

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité la reconduction du CMJ sur un mode élargi (option C) à partir de septembre 2026.

La séance est levée à 23h09
Le Maire - Christian BRETIN

